

Des palettes de produits vendues à un prix dérisoire

Situation

Vous voyez un message sur Facebook : une grande enseigne (Lidl, Amazon, Brussels Airport...) doit faire de la place dans ses entrepôts. Des stocks de produits de qualité sont liquidés pour un prix ridiculement faible (moins de 2 euros). Dépêchez-vous : il ne reste que quelques palettes ! Premier arrivé, premier servi...

Risque

C'est une technique fréquente d'arnaque. On vous fait miroiter une affaire à ne pas manquer, en utilisant le nom d'une entreprise bien connue ; vous payez la petite somme demandée, parfois majorée de frais d'expédition du produit commandé... mais vous ne recevez jamais le produit en question. Et pour cause : ce produit n'existe pas !

En réalité, quelqu'un joue sur l'effet de masse pour récolter de l'argent. Beaucoup de petits montants peuvent devenir rapidement une grosse somme.

Qui plus est, vous risquez que les escrocs vous volent vos données bancaires pour tenter de vous arnaquer une deuxième fois ou pour piéger d'autres personnes en se servant de votre identité.

Conseil

Demandez-vous s'il est logique que des palettes entières de produits de valeur soient vendues à un prix aussi bas. Même en période de soldes ou lors du Black Friday par exemple, de telles démarques sont suspectes.

Recherchez des informations sur le site web de l'entreprise qui procède au prétendu déstockage. Si vous n'y trouvez rien sur cette opération, c'est que l'information est trop belle pour être vraie.

Ne payez rien et ne partagez en aucun cas vos coordonnées bancaires.

Que ce soit par téléphone, e-mail, SMS ou chat, ne communiquez jamais le code secret de votre carte bancaire, ni un mot de passe, ni aucun code généré par votre lecteur de carte bancaire ou par votre app itsme.

Tombé dans le piège ?

Si vous avez communiqué vos données bancaires, prévenez immédiatement votre banque !

Si de l'argent a disparu de votre compte dans l'intervalle et que la banque refuse de vous rembourser, vous pouvez faire appel à Ombudsfm, le Service de médiation pour les conflits financiers.

Déposez plainte auprès de la police locale et informez l'Inspection économique :
pointdecontact.belgique.be